

## Info Déchets

### **Mercredi 13 avril Ramassage des encombrants**

Les objets devront être déposés le matin avant 8h00. Il pourra s'agir de bidons en plastique vides, bois aggloméré ou contreplaqué, jouets usagés, matelas, meubles, canapés, moquette, plaques d'isolation, sagex, skis, etc.

**Ne seront pas ramassés** : les objets de moins de 60 cm qui doivent suivre la filière des ordures ménagères, la laine de verre, et les objets qui habituellement doivent être déposés à la déchetterie, soit alu, huile, papier, pet, piles, etc.

S'il s'agit de grandes quantités, prendre contact une semaine à l'avance avec

**M. Daniel Besson - 024 441 49 88**

### **Déchetterie**

Il n'est plus nécessaire de collecter séparément l'alu et le fer blanc. Le tri s'effectue mécaniquement dans les centres régionaux de récupération.

Ne correspondant pas aux besoins pratiques de la commune, le conteneur à boîtes de conserves et alu a été éliminé.

Dorénavant, ces matériaux peuvent être déposés sans distinction dans les big bags prévus à cet effet dans la déchetterie.

La grosse ferraille peut toujours être déposée dans la benne située sur le site de la décharge de Valebin.

### **Containers Molok**

Les conteneurs sont parfois sujets à blocage, du fait d'une mauvaise utilisation. En effet, les objets mis en vrac dans le sas (particulièrement sagex et plastiques volumineux) peuvent poser problème.

Merci de mettre tous vos déchets dans des sacs (max 60 litres) avant de les jeter aux Moloks.

Nous vous rappelons qu'il est punissable de déposer des déchets devant les conteneurs, même si ceux-ci sont inaccessibles.

Dans ce cas, vous devez impérativement aviser le municipal responsable au 079 604 46 41.

Pour le reste, merci de vous conformer à la directive communale sur la gestion des déchets ainsi qu'à l'ABCDéchets.

### **Lieu-dit « En Crêt d'Été »**

Suite à un problème de pollution, ce site a dû être nettoyé et ne peut plus recevoir de branchages jusqu'à nouvel ordre.

Les gens disposant de tels déchets sont invités à les brûler sur leur lieu de production.

Il est interdit de les déposer au compost de Riondan.

De plus, nous constatons qu'il y a toujours plus de matériel entreposé sans autorisation en Crêt d'Été.

Seules la société de jeunesse et la société de laiterie peuvent y parquer les machines et remorques qui sont tolérées par la Municipalité.

Tous les objets non autorisés doivent être débarrassés de cet endroit d'ici au 31 mai 2016. Passé ce délai, la Municipalité procédera à l'évacuation aux frais des propriétaires concernés.

## BULLETIN D'INFORMATION

# COMMUNE DE BOFFLENS



Photo de Mme Mégroz Laurence

## Mars 2016

## EAU

La Municipalité souhaite renouveler la totalité des compteurs d'ici 5 à 6 ans. Afin de garantir une facturation correcte de l'eau, je vous demande de m'annoncer tous défauts concernant vos compteurs d'eau (buée, vitre cassée ou autre).

Je vous rappelle que les compteurs étant propriétés de la Commune, ceux-ci ne sont pas facturés aux privés. Merci de m'appeler au **078 803 02 94** d'ici au 31 mars 2016.

## Retour à la normale pour l'eau potable

Suite à l'installation d'une pompe provisoire de chloration, l'eau potable est à nouveau consommable sans restriction.

Besson Renaud, Municipal des eaux

## Thés des Aînés



Une quinzaine d'Aînés ont répondu présent à l'invitation des Paysannes Vaudoises le 3 février dernier.

Comme animation, il y avait le choix entre différents jeux de société, jeux de cartes, etc. La plupart en ont profité pour se grouper pour jouer au yass, pendant que d'autres personnes ont pu papoter...

Du vin, du café, d'excellents sandwiches, du taillé de Goumoens, ainsi que des meringues avec la délicieuse crème de Bofflens faite par Nelly Brandt leur ont été servis.

Les Paysannes vaudoises

## Elections municipales du 28 février 2016

La Municipalité félicite les nouveaux élus et leur souhaite plein de succès pour la législature à venir.

### Assermentation des nouveaux élus – 22 mars 2016

L'Assemblée de Commune et l'assermentation des autorités auront lieu à 19h30 à la Grande salle. Les citoyens jouissant des droits civiques en matière communale y sont conviés. Il leur est également rappelé qu'ils peuvent faire partie du Conseil Général.

## Remerciements

*Voilà, j'arrive au bout de ma première législature où j'ai appris beaucoup de choses et rencontré de nouvelles personnes.*

*Je quitterai mes fonctions le 30 juin 2016 avec un pincement au cœur mais sans regret.*

*C'est vrai j'ai pris une décision radicale ce dimanche 28 février 2016, ne pas continuer dans cette nouvelle législature alors que vous m'avez élue.*

*Je ne peux pas m'engager professionnellement dans cette nouvelle législature car malheureusement, je ne me vois pas travailler avec une des élues. J'ai déjà vécu l'expérience et ça ne s'est pas si bien passé que cela.*

*Un grand merci à vous tous, ceux qui ont voté pour moi, qui ont cru en moi et qui m'ont soutenu.*

*Félicitations pour ces trois nouveaux élus et bonne route...*



*Votre Municipale  
Laurence Mégroz*

## BUREAU COMMUNAL

Le bureau sera fermé le mardi 3 mai 2016.

En vous remerciant pour votre compréhension.